

Charte

Ville amie des enfants

*En renouvelant son adhésion à la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant,
ratifiée par la France le 7 août 1990,*

la ville de

YZEURE

*déclare vouloir s'associer à l'initiative "Ville amie des enfants" développée par l'Association
des Maires de France et l'UNICEF France et pour cela conduire des actions visant :*

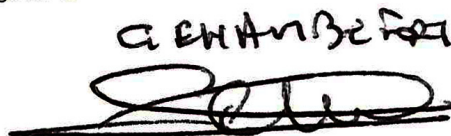
À rendre notre ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs; À promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés; À faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, nous prenons l'engagement d'organiser, chaque année, le 20 novembre journée internationale des Droits de l'Enfant, conjointement avec l'UNICEF, une manifestation destinée à faire connaître les initiatives de notre ville pour faire vivre quotidiennement les droits de l'enfant dans tous les domaines.

Cette charte a été signée le

Par

R. DIDAT


C. ENHARTZ

R. WROST

Romaine Wrost


M. Floraki

La Convention internationale DES DROITS DE L'ENFANT

► Protéger l'enfant contre les discriminations

"Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination." (article 2)

► Assurer l'intérêt supérieur de l'enfant

"Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être." (article 3)

► Respecter l'opinion de l'enfant

"Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité." (article 12)

► Protéger l'enfant contre les mauvais traitements

"Les États parties prennent toutes les mesures législatives, adminis-



Photos UNICEF®

tratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle." (article 19)

► Reconnaître le droit au jeu

"Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique." (article 31)

L'UNICEF DANS LE MONDE



Photos UNICEF®

"POUR CHAQUE ENFANT SANTÉ, ÉDUCATION, ÉGALITÉ, PROTECTION. FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ"

Depuis près de 60 ans, l'UNICEF est le principal défenseur de la cause des enfants. En menant des programmes dans 158 pays, il aide les jeunes à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence.

Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays les moins avancés, l'UNICEF travaille pour la santé et la nutrition des enfants, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et le VIH/SIDA.

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

Éducation des filles

Assurer l'accès des filles à l'école et lutter contre l'abandon scolaire afin d'assurer l'égalité entre filles et garçons en matière de réussite scolaire.

Développement intégré du jeune enfant

Favoriser le développement des 0-3 ans par un soutien dans les domaines clés des soins à l'enfant (santé, nutrition, eau, appui psychosocial - apprentissage et protection).

Vaccination Plus

Augmenter la couverture vaccinale - notamment contre la rougeole, le tétanos -, éradiquer la poliomyélite et profiter des campagnes de vaccination pour apporter des soins complémentaires comme la distribution de vitamine A.

Lutte contre le VIH / Sida

Réduire la vulnérabilité des jeunes face au VIH, prévenir la transmission parents-enfant du virus et protéger les enfants orphelins victimes du Sida.

Protection des enfants

Protéger les enfants contre les mauvais traitements, la violence, l'exploitation et la discrimination.

Pour toute information, consultez www.villeamiedesenfants.fr ou www.unicef.fr ou contactez : "Ville amie des enfants"

UNICEF FRANCE

3, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 77 25 - Fax : 01 44 39 77 78
e-mail : villeamiedesenfants@unicef.fr

Yzeure

Ville amie des enfants



Les droits des enfants sont universels. Agissons dans notre ville.